

Période 2018- 2027
Version 1.1

Plan de Gestion Natura 2000 «Vallée supérieure de l'Alzette»

pour la zone:
LU0002007 « Vallée supérieure de l'Alzette »



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



Préambule

« Le but principal du réseau Natura 2000 est de favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences écologiques, économiques, sociales, culturelles et régionales. [Il] contribue à l'objectif général d'un développement durable ; le maintien de cette biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien, voire l'encouragement d'activités humaines » (préambule de la Directive Habitats)

1) Cadre et période de validité du plan de gestion

Le présent plan de gestion concerne la zone de protection spéciale (ZPS) « **Vallée supérieure de l'Alzette** » (LU0002007). Il précise les objectifs de conservation à long terme, identifie et hiérarchise des zonages à enjeux spécifiques. Les pressions, risques et menaces principaux, susceptibles d'affecter les objectifs de conservation de la zone y sont repris. Ce plan retient des objectifs opérationnels déclinés en mesures quantifiées pour une durée de 10 ans (2019-2028). Dans ce qui suit, le « site » désigne la surface couverte par le présent plan de gestion, dans ce cas-ci il y a une zone Natura 2000 concernée.

Code	Nom	Type	ha	% total
LU0002007	Vallée supérieure de l'Alzette	ZPS	1229,71	100%
Total			1229,71 ha	

Validité des Aménagements forestiers

Commune / Domaine	Validité
Fc Schifflange (PSG)	En élaboration
Fd Esch – sur – Alzette	01/01/2015 – 31/12/2024

Fc : Forêt communale ; Fd : Forêt domaniale

2) Acteurs principaux concernés

Acteurs concernés		Téléphone	Surface site concernée
Administration de la nature et des forêts	Service de la nature	40 22 01 – 1	100 %
	Arrondissement – Sud	45 80 83 – 1	100 %
) Triage Hesperange	36 08 08 453	10 %
) Triage Roeser	23 66 80 18	24 %
) Triage Bettembourg	26 54 42 24	33 %
) Triage Sanem	55 05 74 84	20 %
) Triage Kayl	26 56 36 56	13 %
) Triage Esch-sur-Alzette	26 54 42 23	1 %
Administration de la gestion de l'eau	Division de l'hydrologie Service régional Sud	24556 – 201	100 %
Communes	Bettembourg	51 80 80 1	33 %
	Roeser	36 92 32 1	24 %
	Mondercange	55 05 74 1	20 %
	Hesperange	36 08 08 1	10 %
	Schifflange	54 50 61 1	10 %
	Kayl	56 66 66 1	3 %
	Esch – sur- Alzette	2754 1	1 %
Syndicat intercommunal	SICONA – Ouest	26 30 36 – 25	90 %
Exploitants agricoles	Chambre d'Agriculture	31 38 76 – 1	85 %
Contrat rivière	Contrat de rivière du Bassin supérieur de l'Alzette	26 62 08 08	100 %
Natur&ëmwelt	Fondation Hëllef fir d'Natur	29 04 04 – 1	1,2 %
	Centrale ornithologique	29 04 04 – 1	100%
Lots de chasse : 482, 491, 492, 493,493A, 494, 495, 498, 499, 502, 503, 504, 505, 587, 593, 594, 595, 596, 597, 600			

3) Description du site

Réserves naturelles : Sur le site de la Vallée supérieure de l'Alzette se trouvent actuellement cinq réserves naturelles classées. Une autre réserve est prévue (voir mesures règlementaires).

Code	Nom	ha	% Site	Date de classement
ZH 49	Roeser - Roeserbann	370,1	30,1 %	1994
ZH 42	Foetz - Am Bauch	21,2	1,7 %	1999
ZH 63	Bettembourg - Um Stréissel	35,6	2,9 %	1999
ZH 43	Lallange - Am Pudel	15,4	1,3 %	2007
ZH 44	Schiffflange - Am Brill	19,7	1,6 %	2007

Substrat géologique : Sur les couches géologiques repose une couche d'alluvions pouvant atteindre une épaisseur de 4 à 5 mètres. La sédimentation se poursuit de nos jours par les inondations périodiques. Les alluvions sont composées de sables fins et d'argiles. En période de précipitations importantes, le niveau de la nappe peut monter jusqu'à la surface du sol et même la dépasser. Les sols développés sur les alluvions font partie des gleys : l'influence permanente de l'eau entraîne une mauvaise aération.

Occupation du sol : L'occupation du sol est essentiellement agricole (88%) avec, dans la plaine de l'Alzette, une prédominance des prairies et pâturages. Le pourcentage de forêts est extrêmement faible (1%). Néanmoins, la zone est en partie structurée par des haies, des allées de peupliers et par la végétation ripicole.

Les herbages de la plaine sont humides à très humides et sont fréquemment inondés. Cependant, une grande partie de ces herbages sont drainés. Dans certaines parties, les eaux d'inondation ne disparaissent qu'après des périodes prolongées de sécheresse. Les sites les plus humides englobent en outre des restes de bras morts de l'Alzette dans lesquels l'eau stagnante entourée de ceintures de roseaux se maintient durant toute l'année, ainsi que les zones renaturées du Brill, du Dumontshaff et du Stréissel.

Pendant les périodes de sécheresse, la baisse du niveau d'eau entraîne l'exondation de vases spontanément envahies par une végétation caractéristique hautement spécialisée.

Occupation biophysique du sol (2007)	Surface (ha)	%
Prairie mésophile	937,3	76,2 %
Prairie humide	82,9	6,7 %
Terres agricoles, cultures annuelles	61,0	4,9 %
Territoire artificialisés	31,5	2,6 %
Surfaces rudéralisées et friches en zone rurale	27,4	2,2 %
Buissons, prébois	27,2	2,2 %
Roselières, Magnocariçaie et Bas marais	16,8	1,4 %
Cours d'eau	16,7	1,4 %
Forêt feuillue, mélangée et résineuse	10,6	1 %
Verger	8,1	0,7 %
Plan d'eau	5,6	0,5 %
Pépinières, horticulture, arbres de Noël	4,6	0,4 %
Total		100 %

Propriétaires : Plus que 80% de la surface du site se trouve actuellement en propriété privée (1019,0 ha), dont la majeure partie en milieu ouvert. Le secteur public est propriétaire de 195,4 ha, correspondant à 15,9% de la surface totale, dont un tiers appartient à l'Etat.

		Total (ha)	% Site	% Artificiel	% Ouvert	% Fermé	
Total Site		1229,71	100 %	2,6 %	94,4 %	3,1 %	
Terrains privés		1019,0	82,9 %	2,1 %	96,4 %	1,5 %	
Terrains HfN		15,3	1,2 %	0,2 %	84,3 %	15,5 %	
Cadastre publique	Etat	71,0	5,8 %	4,3 %	78,7%	17,0 %	
	Commune	Bettembourg	35,7	2,9 %	7,3 %	87,7 %	5,0 %
		Roeser	28,4	2,3 %	1,2 %	97,8 %	1,1 %
		Schifflange	29,0	2,4 %	2,2 %	76,8 %	21,0 %
		Luxembourg	9,3	0,8 %	0,1 %	99,8 %	0,1 %
		Hesperange	4,8	0,4 %	36,8 %	49,0 %	14,2 %
		Mondercange	3,8	0,3 %	26,4 %	73,7 %	
		Esch-sur-Alzette	2,1	0,2 %	0,4 %	51,0 %	47,5 %
	Kayl	0,3	0,0 %		100 %		
	Syndicat	11,1	0,9 %	1,3 %	97,9 %	0,8 %	
Total Cadastre publique		195,4	15,9 %	4,9 %	84,0 %	11,2 %	

4) Enjeux économiques, sociaux et culturels du site

La plaine alluviale de l'Alzette est fortement impactée par l'homme. Avant le développement de l'agriculture dans la vallée, on peut supposer que la majeure partie de la plaine était occupée par une forêt alluviale. Puis, le développement de l'agriculture a transformé la vallée en paysage ouvert dans lequel les prairies humides constituaient l'habitat prépondérant. Au moyen-Âge, l'Alzette se trouvait encore dans le Thalweg et les prairies au fond de la vallée étaient sous l'influence plus ou moins permanente de la nappe phréatique. Les prairies humides étaient exploitées très extensivement. Ensuite, de nombreuses interventions ont provoqué un changement du régime hydraulique. Le lit a été déplacé et les pentes de l'Alzette ont été augmentées en vue d'une évacuation plus rapide des eaux. Le drainage des surfaces adjacentes et le remblayage des marécages, mares et anciens bras morts a ensuite permis une exploitation plus intensive du milieu, exploité majoritairement comme prairies pour des vaches laitières.

La région environnante est très peuplée. Une zone industrielle voisine a une influence directe sur la zone, de même que le crassier. Les routes, autoroutes, lignes ferroviaires et pistes cyclables autour du site, où la circulation est importante, morcellent fortement le site de sorte que des véritables zones de quiétude n'existent pas. La zone forme un cordon vert dans un réseau urbain dense. Le rôle du site pour lutter contre les inondations en amont des villes situées le long de l'Alzette est important et a par conséquent une valeur économique certaine pour la région.

Aujourd'hui, le but de la zone est la préservation, le maintien et le rétablissement des populations des espèces d'oiseaux sauvages mentionnées à l'annexe I de la directive « Oiseaux » et de leurs habitats. Le projet *Life-Nature* (1999-2004) « Revalorisation écologique de la vallée supérieure de l'Alzette » avait pour but de revaloriser la plaine alluviale en lui redonnant un caractère semi-naturel. La renaturation a pour objectif d'aménager un lit beaucoup plus large et moins profond avec des berges étalées au niveau le plus bas de la plaine alluviale. De plus, l'établissement d'un réseau de surfaces exploitées selon les conditions des contrats d'extensification est très important afin de pouvoir garantir des conditions écologiques propices aux oiseaux protégés.

5) Evaluation de l'état de conservation des habitats et espèces

a) Cours d'Eau

) Qualité de l'eau

Station de mesure	Paramètres				
	Macrophytes	Macroinvertébrés	Poissons	Physico-chimiques	Etat écologique
VI 4.1.1. a (Alzette)	Médiocre	Moyen	Mauvais	Moyen	Mauvais
VI 4.1.1. b (Alzette)	Médiocre	Moyen	Mauvais	Moyen	Mauvais
VI 4.1.3. a (Mess)	Moyen	Médiocre	Mauvais	Moyen	Médiocre
VI 4.1.4. (Kiemelbaach)	Mauvais	Médiocre	Mauvais	Moyen	Médiocre
VI 4.3. (Didelengerbaach)	Moyen	Médiocre	Mauvais	Bien	Mauvais
VI 4.4. (Kälbaach)	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen

) Evaluation globale de l'hydromorphologie des cours d'eau du site (Gewässerstrukturkartierung)

Code	Evaluation	Longueur (m)	%
0	Pas de données	1000	3,9 %
1	Très bon	564	2,2 %
2	Bon	481	1,9 %
3	Moyen	9280	36,0 %
4	Insatisfaisant	12160	47,2 %
5	Mauvais	2292	8,9 %
Total		25777	100 %

Presque la moitié des cours d'eau a été évaluée comme insatisfaisant et un tiers comme moyen d'un point de vue hydromorphologique.

) Evaluation détaillée de l'hydromorphologie des cours d'eau du site (Gewässerstrukturkartierung)

L'évaluation en détaillée (7 classes) de la « Gewässerstrukturkartierung » montre des informations plus précises concernant les problèmes hydromorphologiques des cours d'eau du site.

Code	Classe	Fond	Berge gauche	Berge droite	Berges total	Bord/rive gauche	Bord/rive droite	Bord/rive total	Total
0	Pas de données	3,9 %	3,9 %	3,9 %	3,9 %	3,9 %	3,9 %	3,9 %	3,9 %
1	Pas modifié	0,4 %							
2	Peu modifié	2,2 %	3,7 %	4,1 %	3,9 %	1,8 %	7,0 %	4,4 %	2,2 %
3	Moyennement modifiée	7,4 %	9,5 %	10,3 %	9,9 %	15,1 %	10,3 %	12,7 %	3,5 %
4	significativement modifiée	28,5 %	17,8 %	15,6 %	16,7 %	16,6 %	12,3 %	14,4 %	24,0 %

5	fortement modifié	39,1 %	28,0 %	26,7 %	27,4 %	27,2 %	32,6 %	29,9 %	38,3 %
6	Très fortement modifiée	14,7 %	28,3 %	30,2 %	29,2 %	33,0 %	31,5 %	32,2 %	23,6 %
7	complètement modifiée	3,9 %	8,9 %	9,3 %	9,1 %	2,4 %	2,5 %	2,5 %	4,6 %

La qualité de l'eau des masses d'eau dans la zone ne permet pas d'atteindre le bon état écologique. Les pressions, surtout l'urbanisation, s'exerçant sur les eaux de surface dans la région sud du pays sont multiples. L'Alzette dans son tronçon VI-4.1.1.a présente une partie d'excellente qualité morphologique sur le lieu-dit Brill. Malheureusement la qualité de l'eau est tellement impactée par les eaux usées et mixtes provenant de la France et de la ville d'Esch-sur-Alzette que la faune et la flore aquatiques typiques ne peuvent pas s'y développer. L'Alzette sur la partie allant du Brill à Schiffange jusqu'à Hespérange est encastrée et ne peut pas développer une dynamique fluviale. Des efforts devront être faits afin de pouvoir développer des zones alluviales et retrouver une bonne morphologie. Les espèces aquatiques ne peuvent pas trouver des habitats adéquats nécessaires à leur développement.

Le cours d'eau de la Mess présente quelques tronçons de bonne qualité morphologique, cependant l'impact des pollutions d'eaux usées ne permettent pas aux poissons ni macroinvertébrés de développer des populations.

La Kiemelbach est très impacté par le crassier de Mondercange, un site industriel contaminé, et de pollutions d'eaux usées provenant de la zone industrielle de Foetz. La Kiemelbach est la masse d'eau de surface la plus polluée du pays, aucune vie aquatique ne pouvant se développer dans cette eau de surface ce qui est dû à la qualité de l'eau de la Kiemelbach.

La Didelengerbach est très impactée du point de vue morphologique, les pressions provenant de l'urbanisation et de l'agriculture intensive et la qualité de l'eau est impactée par des pollutions fréquentes des zones industrielles. La qualité physico-chimique et le paramètre biologique des diatomées qui reflète la qualité de l'eau du moment présent et du mois précédent, peuvent indiquer une bonne qualité, cependant des paramètres biologiques reflétant la qualité de l'eau de plusieurs mois voire années comme les macrophytes, macroinvertébrés ou poissons indiquent que les pollutions fréquentes ne permettent pas l'installation de populations viables de ces organismes aquatiques. Des renaturations sur quelques tronçons de la Didelengerbach et la gestion des pollutions trop fréquentes pourront aider cette masse d'eau à atteindre le bon état écologique.

La Kaylbach est surtout impactée par des pressions morphologiques provenant de l'urbanisation et surtout par l'urbanisation. Par des renaturations sur quelques tronçons cette masse d'eau pourra améliorer sa qualité écologique et atteindre le bon état écologique.

b) Espèces

Le tableau ci-dessous reprend les espèces présentes sur le site :

Thématique	Espèces		Dir. Habitats Ann. II	Dir. Habitats Ann. IV	Dir. Habitats Ann. V	Dir. Oiseaux Ann. 1	Dir. Oiseaux Art. 4.2	Plan d'action	PAF Lux.	LR Lux.	Population actuelle site	Tendance site	Etat de conservation LU
	français	allemand											
Plaine alluviale	Aigrette garzette	Seidenreiher				•					migrateur		
	Balbusard pêcheur	Fischadler				•				-			FV
	Bécassine des marais	Bekassine					•		•	re	migrateur / hivernant		U2
	Bécassine sourde	Zwergschnepfe							•	-	migrateur / hivernant		XX
	Blongios nain	Zwergdommel				•			•	rr	migrateur		U1
	Bruant des roseaux	Rohrammer							•	nt	10-15 individus		U1
	Busard des roseaux	Rohrweihe				•			•	-	migrateur		U1
	Butor étoilé	Große Rohrdommel								-			U1
	Canard pilet	Spießente								-	migrateur		
	Canard siffleur	Pfeifente								-	migrateur		
	Canard souchet	Löffelente								-	migrateur		FV
	Chevalier cul-blanc	Waldwasserläufer								-	migrateur		
	Chevalier gambette	Rotschenkel					•		•	-	migrateur		U2
	Chevalier sylvain	Bruchwasserläufer				•			•	-	migrateur		U1
	Cigogne blanche	Weißstorch				•			•	-	2 individus		U1
	Combattant varié	Kampfläufer				•			•	-	migrateur		U1
	Foulque macroule	Blässhuhn								-	10-12 individus		FV
	Fuligule milouin	Tafelente					•			-			FV
	Fuligule morillon	Reiherente					•			rr			FV
	Gorgebleue à miroir	Blaukehlchen				•			•	re	migrateur		U1
	Grand Cuivré	Großer Feuerfalter	•	•				•	•	en	sporadique dans toute la zone		FV
	Grande aigrette	Silbereiher				•			•	-	hivernant		FV
	Grèbe castagneux	Zwergtaucher							•	nt	10-15 individus	→	FV
	Grèbe huppé	Haubentaucher							•	rr	--		U1
	Grue cendrée	Kranich				•			•	-	migrateur		FV
	Guifette noire	Trauerseeschwalbe				•			•	-	migrateur		
	Héron cendré	Graureiher								nt	1-3 individus		FV
	Hirondelle de rivage	Uferschwalbe					•		•	en	migrateur		U2
	Hirondelle rustique	Rauchschwalbe							•	nt	migrateur		U2
	Marouette ponctuée	Tüpfelsumpfhuhn				•			•	-	migrateur		U1
	Martin – pêcheur d'Europe	Eisvogel				•			•	nt	1-5 individus	→	U1
Oie de moissons	Saatgans					•			-			U2	

Petit gravelot	Flussregenpfeifer					•		en	0-1 individus		U1
Phragmite aquatique	Seggenrohrsänger					•	•	-	migrateur		U2
Phragmite des joncs	Schilfrohrsänger					•	•	cr	migrateur		U2
Pipit spioncelle	Bergpieper							-	migrateur / hivernant		U1
Pluvier doré	Goldregenpfeifer					•		-	migrateur		FV
Pluvier doré	Goldregenpfeifer					•		-	migrateur		FV
Râle d'eau	Wasserralle					•	•	nt	4-5 individus	→	U1
Râle des genêts	Wachtelkönig					•		cr	0 individus	↘	U2
Rémiz penduline	Beutelmeise					•	•	-	migrateur		U1
Rousserolle effarvatte	Teichrohrsänger					•	•	nt	20-25 couples nicheurs	→	U1
Rousserolle turdoïde	Drosselrohrsänger							rr			U1
Sarcelle d'été	Knäkente					•	•	-	migrateur		U1
Sarcelle d'hiver	Krickente							-	migrateur / hivernant		
Triton crêté	Kammolch	•	•			•	•	vu	au moins 5 mares peuplées		U1
Alouette des champs	Feldlerche					•	•	vu	20-30 individus	↘	U2
Alouette lulu	Heidelerche					•	•	en	migrateur		U2
Bécasse des bois	Waldschnepfe					•		-	migrateur		
Bergeronnette printanière	Wiesenschafstelze					•	•	en	3-4 couples nicheurs	↘	U2
Bondrée apivore	Wespenbussard					•		-	migrateur		FV
Busard cendré	Wiesenweihe					•		-	migrateur		
Busard Saint-Martin	Kornweihe					•	•	-	migrateur		U1
Caille des blés	Wachtel					•	•	en	migrateur		U2
Chouette chevêche	Steinkauz						•	en	migrateur		
Coucou gris	Kuckuck							en	1-2 individus		U2
Faucon émerillon	Merlin					•		-	migrateur		
Faucon hobereau	Baumfalke					•		nt	migrateur		FV
Faucon pèlerin	Wanderfalke					•		vu	migrateur		U1
Hibou des marais	Sumpfohreule					•		-	très rare		
Linotte mélodieuse	Bluthänfling							nt			U1
Milan noir	Schwarzmilan					•		nt	migrateur		U1
Milan royal	Rotmilan					•	•	vu	migrateur		U1
Perdrix grise	Rebhuhn						•	cr	migrateur		U2
Pic cendré	Grauspecht					•		nt	1 individu		U1
Pic épichette	Kleinspecht							nt	présent		U1
Pic mar	Mittelspecht					•		-	présent		U1
Pic vert	Grünspecht						•	-	8 individus		U1
Pie-grièche écorcheur	Neuntöter					•		nt	migrateur		U1
Pie-grièche grise	Raubwürger					•	•	en			U2
Pipit farlouse	Wiesenpieper					•	•	cr	5-10 couples nicheurs	↘	U2
Pipit rousseline	Brachpieper					•		re	--		FV
Rosignol philomèle	Nachtigall							-	présent		U1

Rougequeue à front blanc	Gartenrotschwanz								nt			U1
Torcol fourmilier	Wendehals					•		•	vu	migrateur		U1
Tourterelle des bois	Turteltaube					•			en			U2
Traquet motteux	Steinschmätzer								cr	migrateur		U2
Traquet tarier	Braunkehlchen					•		•	re	0	EX	U2
Vanneau huppé	Kiebitz					•	•	•	cr	0-1 / hivernant	↘	U2

c) Habitats

Thématique	Habitats communautaires et biotopes nationaux		Surface (ha)	Etat de conservation			% LU	Tendance		% public	% Contrats Biodiv
	Code	Nom		A	B	C		Site	LU		
Plaine alluviale	6430	Mégaphorbiaies	0,8	9 %	91 %		1 %	x	U1	66 %	37 %
	3130	Eaux stagnantes oligotrophes	<0,1		100 %		57 %	x	U2	0 %	0 %
	3150	Eaux méso-eutrophes	0,2	42 %	58 %		0,2 %	x	U2	100 %	46 %
	3260	Rivières avec végétation flottante	2,9		100 %		28 %	x	U2	99 %	63 %
	BK04	Magnocariçaies	4,4	44 %	56 %		4 %			57 %	48 %
	BK05	Sources	3 n		33 %	67 %					
	BK06	Roselières	17,2	60 %	38 %	3 %	6 %			79 %	47 %
	BK08	Eaux stagnantes	3,8	61 %	32 %	6 %	6 %			61 %	1 %
	BK10	Prairies humides du Calthion	20,1	67 %	33 %		5 %			14 %	77 %
	BK11	Friches humides, marais des sources, bas marais et végétation à petites Laïches	5,9	34 %	63 %	3 %	0,4 %			58 %	41 %
	BK12	Cours d'eau permanent et non permanent	0,5	35 %	65 %		0,1 %			95 %	3 %
	6510	Prairies maigres de fauche	94,2	43 %	57 %		2 %	x	U2	26 %	62 %
	BK13	Futaies feuillues contenant plus de 50 % d'essences feuillues	4,5		100 %		0,1 %			27 %	2 %
	BK15	Lisière structurée	0,2	100 %			0,4 %			96 %	50 %
	BK16	Bosquet	0,3		100 %		0,2 %			86 %	0 %
BK17	Broussailles	1,7	73 %	27 %		1 %			73 %	0 %	

A : très bon ; B : bon à moyen ; C : médiocre à mauvais

FV : favorable ; U1 : non favorable inadéquat ; U2 : non favorable mauvais ; XX : inconnu

« * » signifie habitat prioritaire

Les habitats d'intérêt communautaire (6510, ...) ainsi que tous les autres habitats protégés en vertu de la loi CN (biotopes « BK ») ont été évalués dans le cadre de la réalisation du cadastre des biotopes du milieu ouvert (entre 2007 et 2012) et des forêts (Waldbiotopkartierung, 2016). Les fiches d'évaluation des habitats peuvent être consultées dans l'application « Espaces naturels ».

La cartographie des herbages sensibles (Grünlandkartierung) indique 307,1 ha de surfaces avec un certain potentiel (1- fort, 2 moyen, 3-faible) pour se développer en biotopes et en habitats à haute valeur écologique. On peut les considérer comme des habitats dégradés d'un point de vue botanique. 21% de ces herbages sont déjà sous contrats biodiversité, soit 60 ha.

	Surface (ha)	Milieu ouvert	Contrat de biodiversité	Public	HfN
Cadastre des biotopes du milieu ouvert (BTK)	109,2	100 %	57 %	28 %	7 %
Cartographie des herbages (non BTK) – évaluation 1	54,6	100 %	21 %	18 %	18 %
Cartographie des herbages (non BTK) – évaluation 2	132,3	100 %	21 %	12 %	12 %
Cartographie des herbages (non BTK) – évaluation 3	116,0	100 %	21 %	13 %	13 %
Cartographie des herbages (non BTK) – total	307,1	100 %	21 %	13 %	13 %

6) Objectifs à long terme

Les objectifs à long terme se réfèrent à une période de 30 ans.

Pour le site LU0002007 « Vallée supérieure de l'Alzette » les objectifs à long terme qui peuvent être résumés sous les objectifs majeurs suivants :

1. Le maintien et la restauration d'un état de conservation favorable des espèces et de leurs habitats d'espèces (selon Directive « Oiseaux »).
2. L'amélioration de la qualité de l'eau pour concourir à l'objectif de « bon état écologique des milieux aquatiques », conformément aux objectifs de la Directive Cadre-Eau (DCE).
3. Le maintien et la restauration d'habitats conformément à la Directive « Habitats »

Le plan de gestion prendra en compte l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire et des biotopes protégés au niveau national ainsi que certaines espèces-cibles. On distinguera toutefois entre les enjeux très prioritaires, prioritaires et les enjeux moins prioritaires du site liés à la directive « Oiseaux ».

<p>Priorité (PR) Importance du site pour l'habitat / espèce: A – élevé; B – moyenne; C – moindre; D – indicateur () – actuellement non présent/confirmé, mais à restaurer à long terme</p>	<p>Potentiel de développement (PD) Potentiel de développement pour l'habitat ou l'espèce sur le site: A – maintien B – maintien et amélioration C – amélioration</p>
<p>Objectifs biologiques (OB)</p>	

Objectifs à Long Terme « Plaine alluviale et prairies humides »

La renaturation de plaine alluviale de l'Alzette avec la restauration de ses fonctions écologiques et de prairies humides est prioritaire.

Objectifs généraux :

- Amélioration de la qualité de l'eau et de l'hydromorphologie de l'Alzette et de la Mess pour concourir à l'objectif de « bon état écologique des milieux aquatiques » conformément aux objectifs de la Directive Cadre Eau (DCE) :
 - restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie (renaturation de 70% de l'Alzette et 80% de la Mess, avec analyse des impacts des projets de renaturation) ;
 - restauration et amélioration prioritaire des habitats centraux et habitats relais pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau ;
 - limitation resp. diminution des intrants dans les bassins versants ;
 - aménagement de bandes de protection herbagères le long des cours d'eau ;
 - maintien des prairies permanentes et conversion de labours en prairies le long des cours d'eau.
- Maintien, amélioration et restauration des habitats des espèces liées à la plaine alluviale ainsi que maintien et restauration des zones de nourrissage (en période de migration et d'hivernage :
 - notamment les cours d'eau et des zones inondables ; plans d'eau, vasières, mégaphorbiaies, prairies humides (BK10, BK11), prairies maigres de fauche, bosquets et lisières structurées ;
 - maintien, amélioration et création de zones de nourrissage, en halte de migration respectivement en hivernage ;
 - préservation de zones de quiétude en période de reproduction ;

- Conservation et restauration de dépressions humides et enlèvement des drainages existants et abandon de l'entretien des drainages, notamment par restauration de corridors écologiques fonctionnels le long des cours d'eau ;
 - préservation et restauration d'une mosaïque paysagère d'herbages et zones humides ainsi que fauchage tardif, voire très tardif ;
 - aménagement de bandes herbacées et de friches humides fauchées pluriannuellement dans les herbages humides et le long des cours d'eau ;
 - favoriser un pâturage extensif adapté aux objectifs de conservation ;
 - éviter la pollution lumineuse ;
 - pose préférentielle de nouvelles conduites d'adduction, d'eaux usées ou de toute autre infrastructure au bord de la plaine alluviale.
- Afin de pouvoir garantir une bonne qualité de l'eau, un échange et une collaboration et des échanges transfrontaliers sont indispensables vu que la source de l'Alzette se trouve derrière la frontière luxembourgeoise dans une zone industrielle et très densément peuplée.

Espèces et leur.s habitats	PR	PD	OB	Commentaires
6430 - Mégaphorbiaies	A	B	2 ha	Augmentation des zones de succession le long des cours d'eau et des cours d'eau temporaires (bandes de minimum 3-5 m, fauchage pluriannuel max 2x/5 ans)
Râle des genêts	(A)	C	1-3 couples	Restauration des zones de nidification, notamment des prairies humides à fauchage très tardif et des friches humides Préservation de la quiétude en période de reproduction
Vanneau huppé	A	B	2-5 couples	Maintien et amélioration des zones de nidification et de halte de migration, notamment des pâturages et des prairies humides à fauchage tardif, voire très tardif.
Cigogne blanche	A	A	1-2 couples	<u>Voir objectifs généraux</u> Restauration de la plaine alluviale, aménagement de plans d'eau et de sites de nidification
Pipit farlouse	B	B	20-30 couples	Préservation et amélioration des habitats humides, notamment les pâturages, prairies et friches humides (BK10, BK11) avec nappe phréatique élevée où la végétation reste courte. Maintien/création de bandes herbeuses avec des perches (poteaux) tout en gardant un paysage très découvert. Date de fauchage adaptée aux besoins de l'espèce (p. ex. à travers contrat biodiversité).
Tarier des prés	B	C	8-10 couples	
Bergeronnette printanière	B	B	12-17 couples	<u>Voir objectifs pipit farlouse</u> En plus : création de dépressions humides et d'eaux stagnantes dans des pâturages.
Pluvier doré	B	B		Préservation et amélioration des habitats humides, plus particulièrement les pâturages, prairies et friches humides (BK10, BK11) – habitat d'halte de migration
Chevalier gambette				
Combattant varié				
Bécassine des marais	B	B		Préservation et amélioration des habitats humides, plus particulièrement magnocariçaies (BK04) et prairies et friches humides (BK10, BK11) – habitat de nidification de qualité par couple : au moins 4 ha d'un seul tenant. Le cas échéant mesures temporaires contre les prédateurs pendant la période de nidification (clôtures électriques).
Bécassine sourde	B	B		Préservation et amélioration des habitats humides, plus

				particulièrement les pâturages, prairies et friches humides (BK10, BK11) – habitat d’hivernage.
Milan noir	B	A	4-8 individus	<u>Voir objectifs généraux</u>
Sarcelle d’été	B	B	1 couple	Restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie et extension surfacique des vasières et de petits plans d’eau
Grèbe castagneux	B	B		Préservation des berges aux strates herbacées, buissonnantes et boisées diversement structurées
Martin pêcheur	B	B	2-3 couples	Amélioration de l’hydromorphologie des cours d’eau et préservation de certaines berges raides/escarpées. Maintien/création de perches au bord d’eau. Création d’eaux stagnantes dans les plaines alluviales.
Caille des blés	B	B	3-5 couples	Aménagement d’îlots pour alouettes et de bandes de parcelles aménagées
Perdrix grise	C	B	2-4 couples	
Alouette des champs		B		
Chevalier sylvain	C	B		Préservation et amélioration des habitats humides, plus particulièrement les pâturages, prairies et friches humides (BK10, BK11) – habitat d’halte de migration.
Milan royal	C	A	3-6 individus	<u>Voir objectifs généraux</u>
Rosignol philomèle	C	B		<u>Voir objectifs généraux</u>

Hotspot « Roselières »

- Maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des roselières
- Conservation et aménagement de vieux peuplements de roselières avec pieds dans l’eau

Espèces et leurs habitats	PR	PD	OB	Commentaires
BK06 - Roselières	A	B	35 ha	<u>Voir objectifs généraux</u> Fauchage pluriannuelle d’une partie de la surface en automne. Eviter l’embroussaillage.
Râle d’eau	A	B	3-5 couples	Maintien et amélioration des habitats de nidification respectivement de halte de migration, notamment des roselières (BK06) et des mégaphorbiaies (6430) Conservation et aménagement de vieux peuplements de roselières avec pieds dans l’eau
Marouette ponctuée	B	B		
Rousserolle effarvatte		B	25-35 couples	
Bruant des roseaux		B	20-25 couples	
Gorgebleu à miroir	B	B		<u>Voir objectifs généraux</u> Préservation de zones respectivement de bandes herbacées non-fauchées sur les prairies humides et le long des cours d’eau en périodes de migration (Phragmite des joncs et Gorgebleu à miroir) et en période de reproduction (Phragmite des joncs)
Phragmite des joncs		B		

Phragmite aquatique	B	B	<p><u>Voir objectifs généraux</u> <u>Voir plan d'action Phragmite aquatique</u></p> <p>Responsabilité très importante du Luxembourg (voir le Memorandum of Conservation Measures for the Aquatic Warbler pour le Phragmite aquatique)</p>
---------------------	---	---	---

Objectifs « Sensibilisation »

- Information et sensibilisation des acteurs concernés, notamment les propriétaires forestiers, des exploitants agricoles ainsi que les visiteurs et habitants (campagnes d'information, visites spécifiques thématiques, panneaux d'information, dépliants, démonstrations, ...)
- Promotion d'un conseil agricole intégré/holistique améliorant les bilans économiques et écologiques des exploitations
- Orienter l'exercice d'activités de loisirs et de sport sur le site de manière à ce que la découverte du site soit en accord avec la protection de la nature et que des zones de tranquillité autour des aires de nidification sensibles soient garanties. Cela inclut les sentiers pédestres traversant des zones sensibles.
- Information du grand public quant aux objectifs de conservation du site et aux travaux de restauration

7) Pressions, risques et menaces

Le tableau suivant reprend les pressions, risques et menaces qui entraînent ou pourraient entraîner la détérioration d'habitats respectivement la perturbation d'espèces cibles.

Code IUCN-CMP	Pressions, risques et menaces sur les différents « enjeux » du site LU0002007	Plaine alluviale	Roselières
A02.01) Intensification des pratiques agricoles (engrais, pesticides, amendements, réensemencement des prairies et sursemis)	X	X
A03) Date de fauchage inadaptée	X	X
A03.01) Fauchage intensif ou intensification	X	X
A07) Utilisation de biocides (herbicides, rodenticides, insecticides, fongicides, ...), d'hormones et de produits chimiques	X	X
A08) Fertilisation (engrais, amendements)) Fertilisation à moins de 10 m des cours d'eau	X	X
A10) Restructuration des terres agricoles	X	X
D01) Agrandissement ou création de nouveaux chemins	X	X
D01.02) Routes, autoroutes	X	X
D01.04) Trafic ferroviaire	X	X
D02.01.01) Lignes électriques	X	X
E01.01) Urbanisation continue	X	X
E02.03) Nouvelles zones industrielles / commerciales	X	X
G05.10) Drones	X	X
H01.05) Pollution d'eaux dues à des activités anthropogènes	X	X
H01.06) Eaux insuffisamment épurées des habitations avoisinantes et des activités industrielles	X	X
H01.08) Pollution diffuse des eaux de surface (non traitement des eaux usées domestiques, rues, logements)	X	X
H06.01) Pollution sonore	X	X
H06.02) Pollution lumineuse	X	X
I01) Espèces invasives, introduction d'espèces non indigènes	X	X
J02.01.03) Comblement des mares/ bras morts	X	X
J02.05) Changements hydrologiques anthropiques	X	X
J02.06.01) Drainage et entretien de drainages, curage de fossés	X	X
J02.12) Remblayage	X	X

8) Mesures de protection déjà existantes

Type de mesure	Description	Plaine alluviale
Mesures légales ou réglementaires	Protection des habitats et des habitats d'espèces en vertu de l'article 17 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles	X
	Protection des espèces intégralement protégées et de leurs sites de reproduction, dépendance, d'hibernation et de migration en vertu de l'article 20 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles	X
	Réserves naturelles d'intérêt national RN ZH 49 « Roeser – Roeserbann », RN ZH 42 « Foetz - Am Bauch », RN ZH 63 « Bettembourg - Um Stréissel », RN ZH 43 « Lallange - Am Pudel », RN ZH 44 « Schiffflange - Am Brill » (38% du site) Désignation de nouvelles réserves naturelles et élaboration de dossier de classement : Dumontshaff	X
	Objectifs du PNPN (Plan National de la Protection de la Nature 2017-2021)	X
	Loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau	X
	Mesure administratives	Plans d'actions « habitats » (Prairies maigres de fauche, Prairies humides du Calthion) ¹
Plans d'actions « espèces » (Phragmite aquatique, Caille des blés, Perdrix grise, Vanneau huppé, Milan royal, Grand cuivré, Triton crêté) ²		X
Publication du cadastre des biotopes des milieux ouverts totalisant 36,5 ha pour le site. Guide d'orientation et de bonne pratique pour la gestion des biotopes des milieux ouverts ³		X
Mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau – Plan de gestion pour le Grand-Duché de Luxembourg (2015-2021) ⁴		X
Mesures contractuelles	Contrats « biodiversité : (pas d'engrais, pas de pesticides, fauchage au-delà du 15 juin) » sur prairies : 180 ha	X
	Mesures agri-environnementales: (pas de données disponibles sur l'envergure des mesures)	X
Autres mesures	Projet LIFE-Nature (1999-2004) « Revalorisation écologique de la vallée supérieure de l'Alzette » : revalorisation de la plaine alluviale en lui redonnant un caractère semi-naturel ⁵	X
	Renaturation de l'Alzette à Dumontshaff (1999-2006)	X
	Contrat de rivière du Bassin supérieur de l'Alzette Information, sensibilisation, formation et coordination en matière de gestion des cours d'eau et coordination avec l'Administration de la gestion de l'eau pour la mise en œuvre des projets et travaux techniques.	X
	Création de la station biologique SICONA (1989) – Projet LIFE+: Natura 2000 Luxembourg 2009-2014, acquisition et optimisation écologique de 15.5 ha. Mise en œuvre des différents Plans d'action	X

¹http://environnement.public.lu/fr/natur/biodiversite/plan_d_action_especes_et_habitats/plan_d_action_especes1.html

²http://environnement.public.lu/fr/natur/biodiversite/plan_d_action_especes_et_habitats/plan_d_action_especes.html

³http://environnement.public.lu/fr/natur/biodiversite/mesure_4_cadastre_biotopes.html

⁴https://eau.public.lu/actualites/2010/03/plan_de_gestion_fr/1_plan_de_gestion_fr.pdf

⁵<http://www.luxnatur.lu/alzrena3.htm>

9) Objectifs opérationnels et zonages

a) Les zonages

Les zonages regroupent des ensembles qui nécessitent une gestion similaire et pour lesquels des objectifs opérationnels cohérents, ainsi que des modalités de gestion communes peuvent être déterminés. Le recours à ces zonages permet la flexibilité nécessaire dans la mise en œuvre des objectifs. Les zonages sont digitalisés dans l'outil informatique « Espaces naturels » de l'ANF.

Lors de l'élaboration du plan de gestion, différentes zones paysagères ont été identifiées. Ces zones sont définies par :

-) un voisinage de certains types d'habitats
-) la présence d'espèces qui occupent des habitats similaires
-) une exploitation ou une gestion comparable
-) des menaces semblables
-) un potentiel de développement analogue.

Pour l'ensemble des sites Natura 2000 au Luxembourg, ces zonages ont été subdivisés en 3 sous-zonages classés en priorités (ZX1 : très prioritaires, ZX2 : prioritaires et ZX3 : moins prioritaires) qui ont des objectifs semblables.

Ces zonages définissent des entités paysagères pour lesquelles des objectifs à long terme (OLT) peuvent être formulés. Pour le site « Vallée supérieure de l'Alzette », les zonages suivants ont été identifiés :

Zonage	Description	Sous-zones	Surface (ha)	% Publ.
Plaine alluviale et prairies humides (ZPA)	La plaine alluviale de l'Alzette et de ses affluents, la zone inondable (HQ10), les habitats dépendants de l'eau tels que les roselières, cariçaies et prairies humides. Mais aussi autres milieux	<p>ZPA1 : Zonage très prioritaire</p> <p>Ce ZPA1 est basé sur les limites de la HQ10 (zones inondables) et les biotopes (prairies humides, BK10 et BK11). Pour une meilleure lisibilité, la zone a été divisée en 9 sous-unités :</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none">) Renaturation structurée de l'Alzette et de la Mess : 25-50% du tronçon ombré⁶) Conversion des labours en prairies permanentes <p>100 % Extensification des prairies et création d'une mosaïque paysagère</p> <p><i>Les mesures SIC (dans le tableau des mesures ci-dessous) doivent être compatibles avec les mesures et objectifs de la DCE. Priorité à la restauration et amélioration prioritaire des habitats centraux et habitats relais pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau</i></p>	903 ha	21 %

⁶ Cf. : Hydromorphologische Steckbriefe der deutschen Fließgewässertypen – Umweltbundesamt (Gewässertyp 9.1)

agricoles, hors de la plaine alluviale (HQ10), les herbages et les labours.	J	ZPA1a: Les réserves naturelles « Am Bauch », « Am Pudel » et « Brill » Présence potentielle d'un habitat central dans la réserve naturelle « Brill » et d'un habitat relais dans la Kiemelbaach	72 ha	
	J	ZPA1b: La partie ouest de la futur réserve naturelle « Dumontshaff » Présence potentielle d'un habitat relais comprenant sur un tronçon un habitat central	35 ha	
	J	ZPA1c: La partie est de la futur réserve naturelle « Dumontshaff », Lameschermillen jusqu'au CR 164 et la vallée de la Mess jusqu'à Pontpierre Présence potentielle d'un habitat relais dans l'Alzette et d'un tronçon d'habitat central et d'habitat relais à développer dans la Mess	184 ha	
	J	ZPA1d: La partie entre le CR 164 et le CR 165, ainsi que le bout se trouvant au sud de Noertzange jusqu'au CR 164 Habitat central à développer dans la Kälbaach	104 ha	
	J	ZPA1e: La partie entre le CR 165 et l'autoroute A3, y compris la réserve naturelle « Stréissel » Présence potentielle d'un habitat relais dans la réserve naturelle « Stréissel »	175 ha	
	J	ZPA1f: La partie entre l'autoroute A3 et le CR159B Présence potentielle d'un habitat relais dans un tronçon de l'Alzette près de Berchem	153 ha	
	J	ZPA1g: La partie entre le CR 159B et le lieu-dit « Freschewisen »	62 ha	
	J	ZPA1h: La partie entre le lieu-dit « Freschewisen » et la ligne ferroviaire	38 ha	
	J	ZPA1i: La partie entre la ligne ferroviaire et Hesperange Présence potentielle d'un habitat central dans un tronçon de l'Alzette en amont de Fentange et d'un habitat relais à Hesperange	79 ha	
		ZPA2 : Zonage prioritaire Principalement les herbages (prairies maigres de fauche 6510) et quelques labours. <u>Objectif :</u> Garder un paysage mixte de prairies et labours structurés et restauration de prairies maigres de fauche	327 ha	5 %
Hotspot (HS1)	HS1 : Roselières Dans la réserve naturelle « Am Bauch », la future réserve naturelle « Dumontshaff », la réserve naturelle « Stréissel » et dans la réserve naturelle « Réiserbann » en-dessous de la ligne ferrovière. <u>Objectif :</u> Maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique		4 ha	

b) Les objectifs opérationnels 2019-2028

Les objectifs opérationnels permettent de faire le lien entre les OLT qui ont une formulation générale et les actions concrètes à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Les priorités des mesures HY sont fixées en fonction des habitats centraux et habitats relais.

Objectifs opérationnels : Plaine alluviale et prairies humides (ZPA1)			Dimension	Priorité
Mesures générales	1.	Désignation de la réserve naturelle N°16 « Dumontshaff » comme mesure réglementaire de la mise en œuvre Natura2000	2019	1
	2.	Extensification de la plaine alluviale (Partie très prioritaire) par des programmes d'extensification sur 100% de la surface :) Prolongation des contrats de biodiversité existants	180 ha	1
	3.) Sécurisation des biotopes en milieu ouvert par la mise en œuvre des contrats de biodiversité ou des mesures agro-environnementales (MAE) équivalentes	65 ha	1
	4.) Extensification des autres prairies par des mesures d'extensification adaptées (MAE ou biodiversité)	240 ha	2
	5.	Développement de mégaphorbiaies sur 5-10 m sur les deux côtés des cours d'eau (50 % des 2 ha prévus selon les objectifs à long terme) (Mesure valable sur l'ensemble du site)	1 ha	1
	6.	Surveillance et lutte annuelle des espèces végétales et animales invasives (notamment Balsamine de l'Himalaya, Berce du Caucase, Rat musqué, Oulette d'Egypte)	selon besoin	1
	7.	Monitoring régulier des espèces cibles (Rôle des genêts, Cigogne blanche)		2
	8.	Inventaire des mâts à moyenne tension avec haut risque d'électrocution pour oiseaux dans l'entièreté de la zone et fourniture d'un relevé de mesures techniques adaptées à la sécurisation des mâts à risque.		2
	9.	Déplacer les plates-formes artificielles pour les nids de la cigogne blanche vers des sites plus adaptés		3
Objectifs opérationnels ZPA1a (72 ha)			Dimension	Priorité
10.	Restauration de 40 % des prairies habitats potentiels (4 ha selon la cartographie des herbages - Grünlandkartierung) – enlèvement de drains, humidifier	1,6 ha	1	
11.	Conversion de 100% des labours (14 ha) dans la plaine alluviale en prairies permanentes	14 ha	2	
12.	Sécurisation de surfaces le long de l'Alzette par achat (renaturation)	16 ha	2	
	[HY II.1] Restauration de la zone d'embouchure			
13.) Kiemelbach, au lieu-dit op Lëscherkopp (SIC716)	0,01 ha	1	
	[HY II.7] Initiation / dynamisation de cours d'eaux alluviaux, reconnexion de cours d'eau alluviaux et d'espaces			

	inondables		
14.) Réserve naturelle Am Bauch (SIC719, mesure ponctuelle)	1	1
15.) Réserve naturelle Am Bauch (SIC721)	343 m	1
	[HY II.8] Elargissement du lit		
16.) Alzette, renaturation dans la réserve naturelle Am Pudel (DCE2994, DCE2995)	452 m	2
17.) Kiemelbaach, renaturation dans les réserves naturelles Am Bauch et Dumontshaff (DCE1705)	1363 m	1
18.) Kiemelbach, au lieu-dit op Lëscherkopp (SIC718)	283 m	1
	[HY II.10] Mesures légères (favorisant la régénération spontanée du lit)		
19.) Kiemelbach, dans la Réserve naturelle Am Bauch (SIC714, SIC715)	590 m	1
Objectifs opérationnels ZPA1b (35 ha)		Dimension	Priorité
20.	Restauration de 40 % des prairies habitats potentiels (16 ha selon la cartographie des herbages - Grünlandkartierung) – enlèvement de drains, humidifier	5,2 ha	1
21.	Conversion de 100% des labours (1 ha) dans la plaine alluviale en prairies permanentes	1 ha	2
22.	Sécurisation de surfaces le long de l'Alzette par achat (renaturation)	12 ha	2
	[HY II.8] Elargissement du lit		
23.) Kiemelbaach, renaturation dans les réserves naturelles Am Bauch et Dumontshaff (DCE1707)	373 m	1
Objectifs opérationnels ZPA1c (184 ha)		Dimension	Priorité
24.	Protection ponctuelle des surfaces dans lesquelles la rûle des genêts est observé en période de nidification		1
25.	Restauration de 40 % des prairies habitats potentiels (28 ha selon la cartographie des herbages - Grünlandkartierung) – enlèvement de drains, humidifier	10,8 ha	1
26.	Conversion de 100% des labours (12 ha) dans la plaine alluviale en prairies permanentes	12 ha	2
27.	Sécurisation de surfaces le long de l'Alzette par achat (renaturation)	34 ha	2
	[HY I.1] Enlèvement d'ouvrages transversaux		
28.) Alzette à Lameschermillen (DCE1616)	1	1
	[HY II.4] Nivelier les berges non-consolidées		
29.) Mess, au lieu-dit Mënsterbrill (DCE1682)	1326 m	1
30.) Mess, au lieu-dit am Brill (SIC739)	125 m	1
	[HY II.7] Initiation / dynamisation de cours d'eaux alluviaux, reconnexion de cours d'eau alluviaux et d'espaces inondables		
31.) Mess, de Pontpierre à Lamschermillen (SIC738, SIC744, SIC745, SIC746, SIC749, SIC750, SIC754, SIC755, mesures ponctuelles)	8	1

32.) Mess, de Pontpierre au lieu-dit am Rait (SIC740, SIC741, SIC751)	3 ha	1
33.) Mess, au lieu-dit op dem Steebierg (SIC743)	0,64 ha	1
34.) Mess, au lieu-dit am Rait (SIC748)	0,63 ha	1
[HY II.8] Elargissement du lit			
35.) Alzette, renaturation à Lameschermillen (DCE2966)	500 m	1
36.) Mess, à l'embouchure avec l'Alzette (DCE1681)	1326 m	1
37.) Mess, renaturation à Pontpierre (DCE1684)	600 m	2
[HY II.10] Mesures légères (favorisant la régénération spontanée du lit)			
38.) Mess, au lieu-dit Brill (DCE1683)	1100 m	1
39.) Mess, de Pontpierre à Lamschermillen (SIC742, SIC747, SIC752, SIC753, SIC756)	2835 m	1
40.	Plan d'action mares en milieu ouvert : création d'une mare au lieu-dit Brill (MondeV011)	3000 m ²	3
41.	Taille de saules têtards au lieu-dit Brill (MondeV016 et MondeV082)	10 arbres	3
Objectifs opérationnels ZPA1d (104 ha)		Dimension	Priorité
42.	Protection ponctuelle des surfaces dans lesquelles la rôte des genêts est observé en période de nidification		1
43.	Restauration de 40 % des prairies habitats potentiels (35 ha selon la cartographie des herbages - Grünlandkartierung) – enlèvement de drains, humidifier	14 ha	1
44.	Conversion de 100% des labours (2 ha) dans la plaine alluviale en prairies permanentes	2 ha	2
45.	Sécurisation de surfaces le long de l'Alzette par achat (renaturation)	9,5 ha	2
[HY II.2] Remise en connexion et revalorisation des affluents			
47.) Kaelbach, au lieu-dit Lamidden (SIC022, SIC026)	1127 m	1
[HY II.4] Nivelier les berges non-consolidées			
48.) Mess, au lieu-dit Mënsterbrill (DCE1682)	25 m	1
[HY II.7] Initiation / dynamisation de cours d'eaux alluviaux, reconnexion de cours d'eau alluviaux et d'espaces inondables			
49.) Kaelbach, au lieu-dit Lamidden (SIC024)	5 ha	1
[HY II.8] Elargissement du lit			
50.) Alzette, entre Fennange et le lieu-dit Mënsterbrill (DCE2993)	1221 m	2
51.) Mess, à l'embouchure avec l'Alzette (DCE1681)	25 m	1
[HY II.10] Mesures légères (favorisant la régénération spontanée du lit)			
52.) Kaelbach, de Toussaintsmillen à Noertzange (SIC025, SIC030)	760 m	1

Objectifs opérationnels ZPA1e (175 ha)		Dimension	Priorité
53.	Restauration de 40 % des prairies habitats potentiels (7 ha selon la cartographie des herbages - Grünlandkartierung) – enlèvement de drains, humidifier	2,8 ha	1
54.	Conversion de 100% des labours (3 ha) dans la plaine alluviale en prairies permanentes	3 ha	2
55.	Sécurisation de surfaces le long de l'Alzette par achat (renaturation)	24 ha	2
	[HY I.2] Dispositif de montaison pour poissons		
56.) Alzette, aux lieux-dits an de Klepp (Fentange) et Hueschtert (Huncherange) (DCE1615)	1	1
	[HY II.1] Restauration de la zone d'embouchure		
57.) Kaelbach, à l'embouchure avec l'Alzette (DCE3399)	350 m	1
58.) Kaelbach, au lieu-dit Näerzengerbiert (SIC027)	184 m	1
	[HY II.7] Initiation / dynamisation de cours d'eaux alluviaux, reconnexion de cours d'eau alluviaux et d'espaces inondables		
59.) Kaelbach, au lieu-dit Näerzengerbiert (SIC028, mesure ponctuelle)	1	1
	[HY II.8] Elargissement du lit		
60.) Alzette, renaturation entre Bettembourg et Livange (DCE1613, DCE2982, DCE2983, DCE2984, DCE2985)	3180 m	2
61.) Alzette, entre Fennange et le lieu-dit Mënsterbrill (DCE2993)	1279 m	2
62.	Création d'une grande mare de 75x25 m au lieu-dit Stréissel (BettmV094)	2000 m ²	3
63.	Plan d'action prairies à molinie: propagation et réintroduction d'espèces indicatrices au lieu-dit Stréissel (BettmS047)		3
Objectifs opérationnels ZPA1f (153 ha)		Dimension	Priorité
64.	Protection ponctuelle des surfaces dans lesquelles la r�le des gen�ts est observ� en p�riode de nidification		1
65.	Restauration de 40 % des prairies habitats potentiels (60 ha selon la cartographie des herbages - Grünlandkartierung) – enlèvement de drains, humidifier	24 ha	1
66.	Conversion de 100% des labours (2 ha) dans la plaine alluviale en prairies permanentes	2 ha	2
67.	Sécurisation de surfaces le long de l'Alzette par achat (renaturation)	3 ha	2
	[HY II.1] Restauration de la zone d'embouchure		
68.) Bibeschbach, au lieu-dit an de P�schen (SIC001)	0,05 ha	2
	[HY II.7] Initiation / dynamisation de cours d'eaux alluviaux, reconnexion de cours d'eau alluviaux et d'espaces inondables		
69.) Alzette, au lieu-dit Kauleschwisen (SIC020, mesure ponctuelle)	1	2
70.) Alzette, au lieu-dit Hondszuel (SIC018, mesure ponctuelle)	1	2
71.) Alzette, au lieu-dit Kauleschwisen et Hondszuel (SIC016b)	235/266 m	2

72.) Crauthemerguef, au lieu-dit Ronnwiss (SIC016)	11 ha	3
	[HY II.8] Elargissement du lit		
73.) Alzette, renaturation entre Bettembourg et Livange (DCE1613, DCE2984)	553 m	2
74.) Bibeschbaach, à l'embouchure avec l'Alzette (DCE2999)	1850 m	2
	[HY II.10] Mesures légères (favorisant la régénération spontanée du lit)		
75.) Alzette, au lieu-dit Hoowisen (Réiserbann) (DCE2997)	2221 m	2
76.) Crauthemerguef, de Bettembourg à Roeser (SIC017, SIC019)	2566 m	3
77.) Bibeschbach, au lieu-dit an de Päschen (SIC002)	130 m	2
Objectifs opérationnels ZPA1g (62 ha)		Dimension	Priorité
78.	Protection ponctuelle des surfaces dans lesquelles la rîle des genêts est observé en période de nidification		1
79.	Restauration de 40 % des prairies habitats potentiels (31 ha selon la cartographie des herbages - Grünlandkartierung) – enlèvement de drains, humidifier	12,4 ha	1
	[HY II.10] Mesures légères (favorisant la régénération spontanée du lit)		
80.) Alzette, au lieu-dit Hoowisen (Réiserbann) (DCE2997)	1437 m	2
Objectifs opérationnels ZPA1h (38 ha)		Dimension	Priorité
81.	Protection ponctuelle des surfaces dans lesquelles la rîle des genêts est observé en période de nidification		1
82.	Restauration de 40 % des prairies habitats potentiels (26 ha selon la cartographie des herbages - Grünlandkartierung) – enlèvement de drains, humidifier	10,4 ha	1
	[HY II.10] Mesures légères (favorisant la régénération spontanée du lit)		
83.) Alzette, au lieu-dit Hoowisen (Réiserbann) (DCE2997)	4000 m	2
Objectifs opérationnels ZPA1i (79 ha)		Dimension	Priorité
84.	Restauration de 40 % des prairies habitats potentiels (33 ha selon la cartographie des herbages - Grünlandkartierung) – enlèvement de drains, humidifier	13,2 ha	1
85.	Sécurisation de surfaces le long de l'Alzette par achat (renaturation)	9 ha	2
	[HY I.2] Dispositif de montaison pour poissons		
86.) Alzette, aux lieux-dits an de Klepp (Fentange) et Hueschtert (Huncherange) (DCE1612)	1	1
	[HY II.8] Elargissement du lit		
87.) Alzette, renaturation à Hesperange (DCE1611)	1000 m	2

Objectifs opérationnels ZPA2 (327 ha)		Dimension	Priorité
88.	<i>Restauration de 20 % des prairies habitats potentiels (63 ha selon la cartographie des herbages - Grünlandkartierung) – enlèvement de drains, humidifier</i>	13 ha	1
89.	<i>Installation de 10% de jachères ou bandes enherbées sur labours</i>	3 ha	2
	[HY II.1] Restauration de la zone d'embouchure		
90.) <i>Kaelbach, à l'embouchure avec l'Alzette (DCE3399)</i>	7 m	1
	[HY II.7] Initiation / dynamisation de cours d'eaux alluviaux, reconnexion de cours d'eau alluviaux et d'espaces inondables		
91.) <i>Kaelbach, au lieu-dit Keelmett (SIC029, mesure ponctuelle)</i>	1	1
	[HY II.10] Mesures légères (favorisant la régénération spontanée du lit)		
92.) <i>Kaelbach, de Toussaintsmillen à Noertzange (SIC030)</i>	550	1

Hotspots « Roselières »		Dimension	Priorité
93.	Fauchage pluriannuelle de max. 1/3 de la surface en automne tous les 3 ans		1
94.	Débroussaillage	selon besoin	1

10) Table des cartes

Carte 1 : « Aperçu général »

Carte 2 : « Cadastre public »

Carte 3A : « Habitats »

Carte 3B : « Habitats – évaluation »

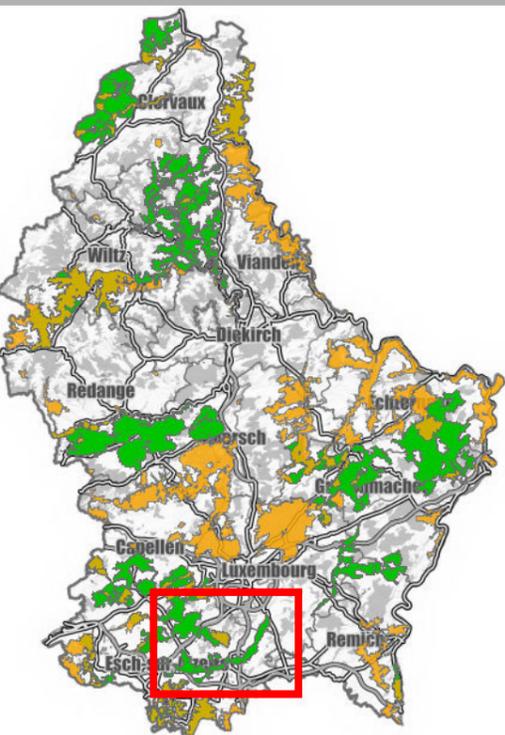
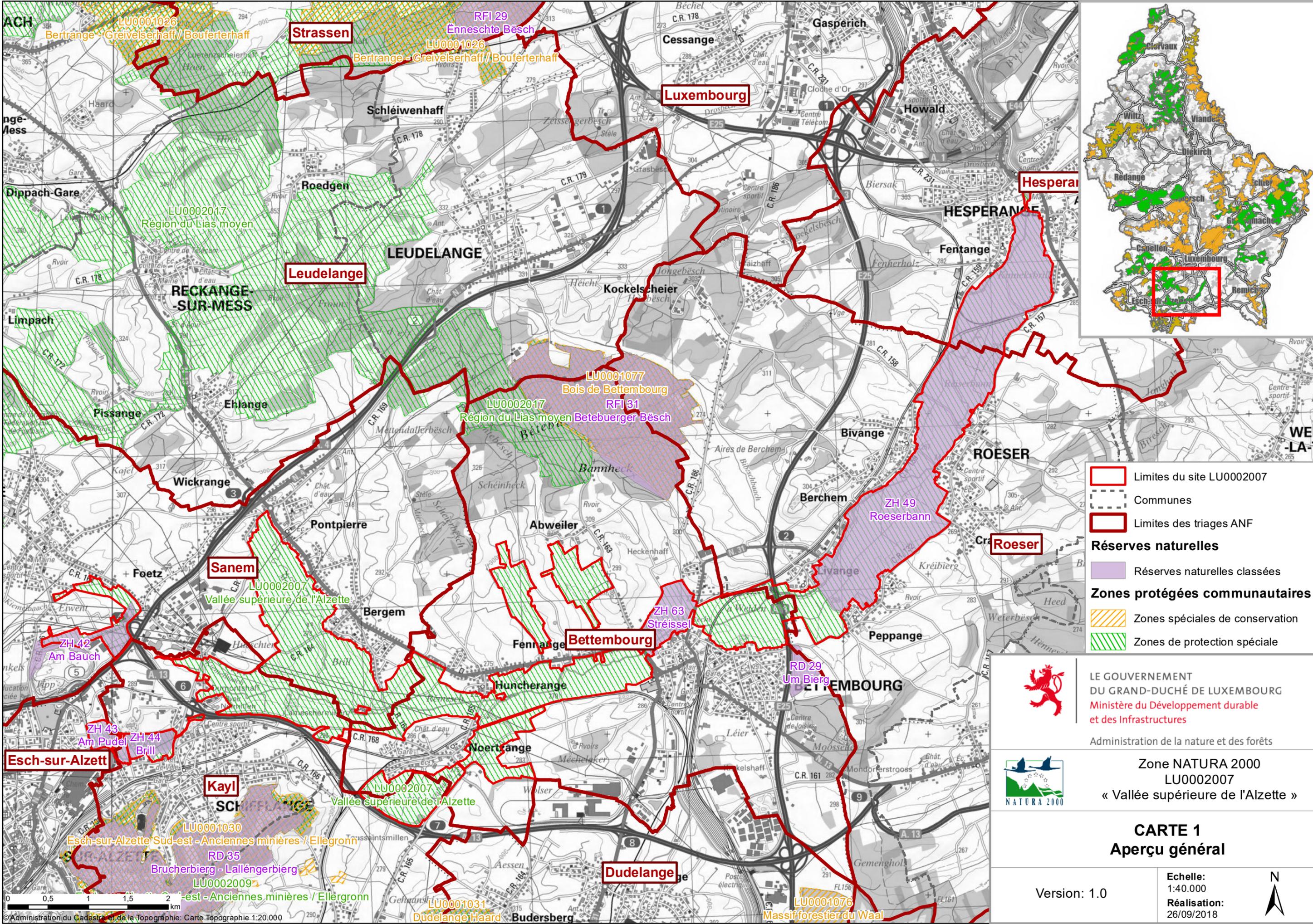
Carte 4 : « Mesures contractuelles (Biodiversité) »

Carte 5 : « Espèces protégées »

Carte 6 : « Zonages »

Carte 7 : « Analyse Hydromorphologie (Gewässergütekartierung) »

Carte 8 : « Objectifs opérationnels »



- Limites du site LU0002007
- Communes
- Limites des triages ANF
- Réserves naturelles**
- Réserves naturelles classées
- Zones protégées communautaires**
- Zones spéciales de conservation
- Zones de protection spéciale



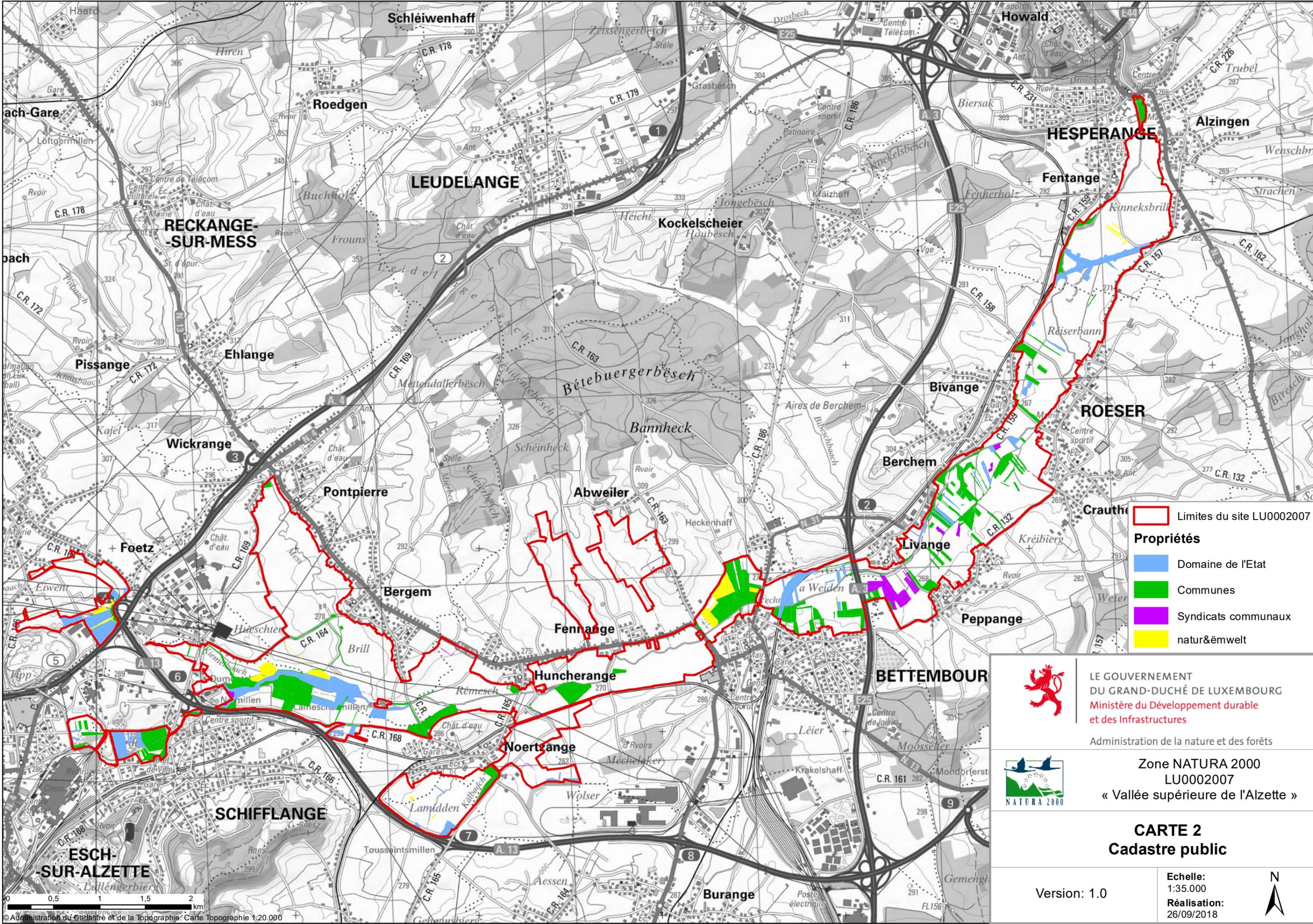
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Administration de la nature et des forêts



Zone NATURA 2000
LU0002007
« Vallée supérieure de l'Alzette »

CARTE 1
Aperçu général

Version: 1.0
Echelle: 1:40.000
Réalisation: 26/09/2018



- Limites du site LU0002007
- Propriétés**
- Domaine de l'Etat
- Communes
- Syndicats communaux
- natur&émwelt



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



Zone NATURA 2000
LU0002007
« Vallée supérieure de l'Alzette »

CARTE 2
Cadastre public

Version: 1.0

Echelle:
1:35.000
Réalisation:
26/09/2018



Limites du site LU0002007

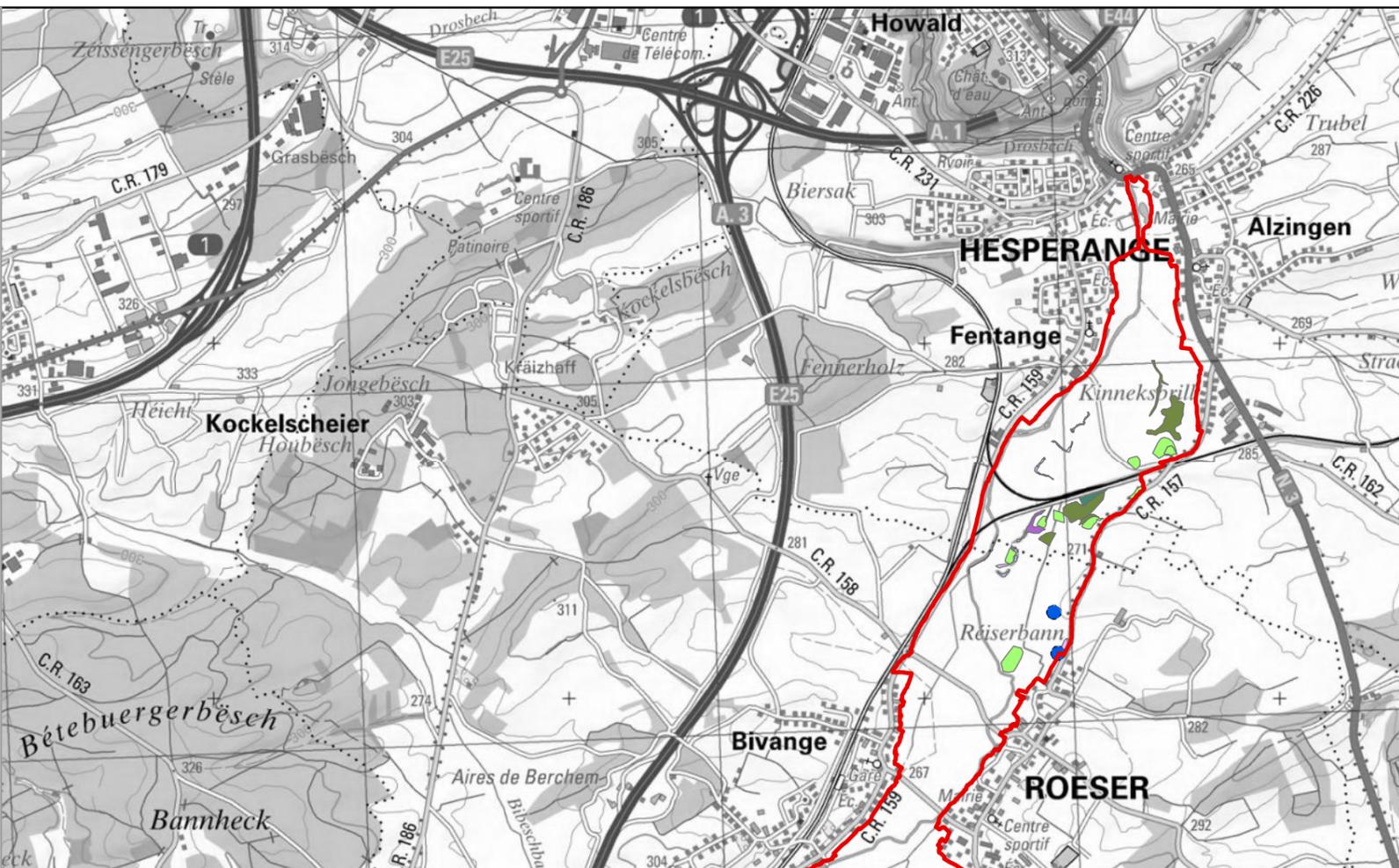
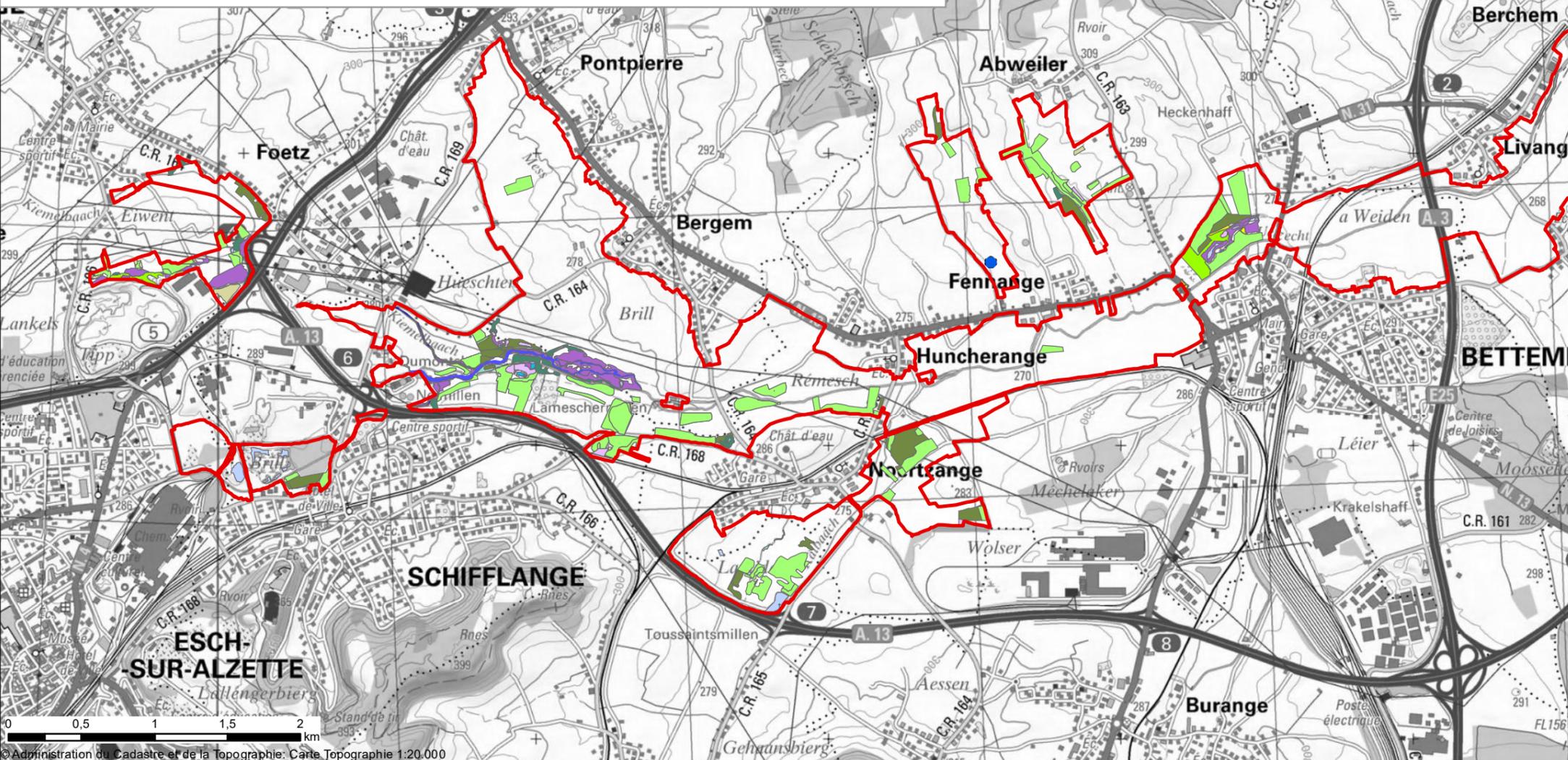
HABITATS COMMUNAUTAIRES en milieu ouvert

-  3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea
-  3150 - Eaux méso-eutrophes
-  3260 - Rivières avec végétation flottante
-  6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles des cours d'eau et lisières forestières
-  6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude

TYPE DE BIOTOPE (Art.17) en milieu ouvert

-  BK04 - Magnocariçaie (Magnocaricion)
-  BK06 - Roselières (Phragmition, Phalaridion, Sparganio-Glycerion)
-  BK08 - Eaux stagnantes
-  BK10 - Prairies humides du Calthion
-  BK11 - Friches humides, marais des sources, bas marais et végétation à petites Laïches
-  BK12 - Cours d'eau permanent

-  BK13 - Futaies feuillues contenant plus de 50% d'essences feuillues
-  BK15 - Lisières structurées
-  BK16 - Bosquets
-  BK17 - Broussailles
-  BK05 - Source naturelle





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



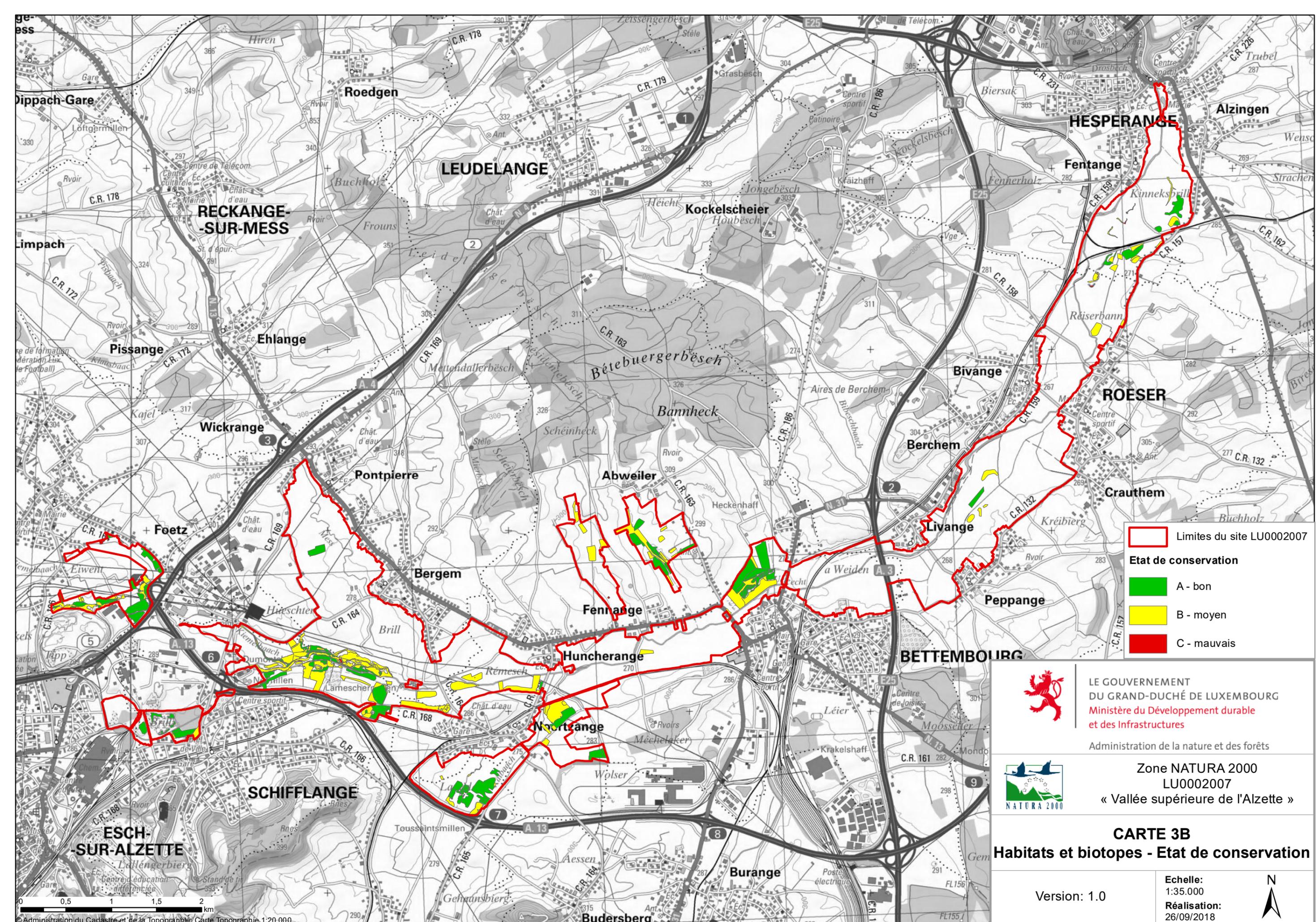
Zone NATURA 2000
LU0002007
« Vallée supérieure de l'Alzette »

CARTE 3A
Habitats et biotopes

Version: 1.0

Echelle:
1:35.000
Réalisation:
26/09/2018





 Limites du site LU0002007
Etat de conservation
 A - bon
 B - moyen
 C - mauvais



LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère du Développement durable
 et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts

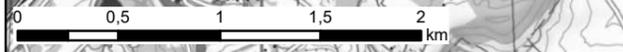


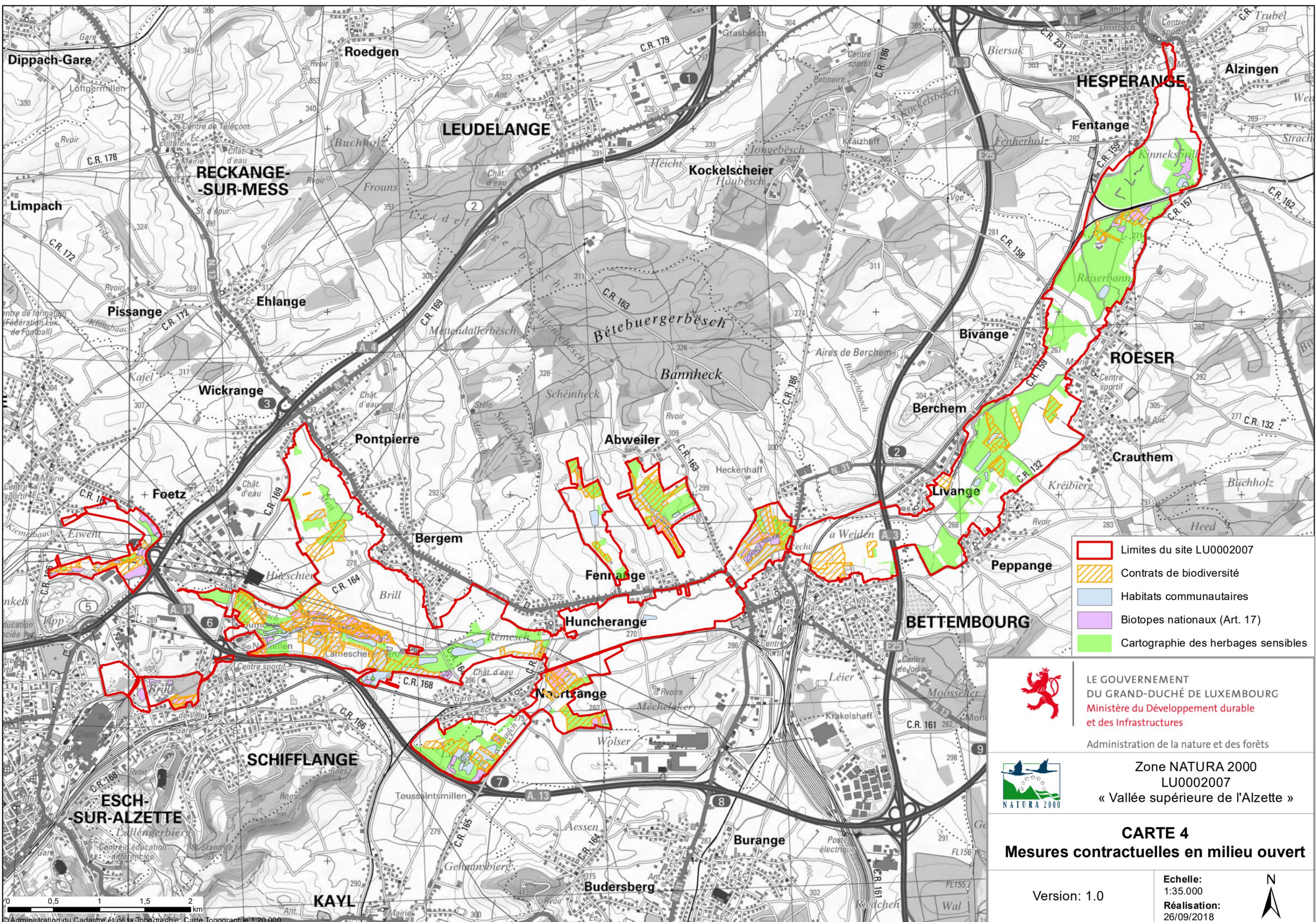
Zone NATURA 2000
 LU0002007
 « Vallée supérieure de l'Alzette »

CARTE 3B
Habitats et biotopes - Etat de conservation

Version: 1.0

Echelle:
 1:35.000
 Réalisation:
 26/09/2018





-  Limites du site LU0002007
-  Contrats de biodiversité
-  Habitats communautaires
-  Biotopes nationaux (Art. 17)
-  Cartographie des herbages sensibles



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



Zone NATURA 2000
LU0002007
« Vallée supérieure de l'Alzette »

CARTE 4
Mesures contractuelles en milieu ouvert

Version: 1.0

Echelle:
1:35.000
Réalisation:
26/09/2018



Limites du site LU0002007

Espèces (Observations)

Annexe 1

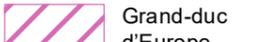
-  Alouette lulu
-  Balbuzard pêcheur
-  Blongios nain
-  Bondrée apivore
-  Busard Saint-Martin
-  Busard des roseaux
-  Butor étoilé
-  Chevalier sylvain
-  Chouette de Tengmalm
-  Cigogne blanche
-  Cigogne noire
-  Combattant varié
-  Engoulevant d'Europe
-  Faucon pèlerin
-  Fuligule nyroca
-  Gorge-bleue à miroir
-  Grand-duc d'Europe
-  Gélinotte des bois
-  Harle piette
-  Hibou des marais

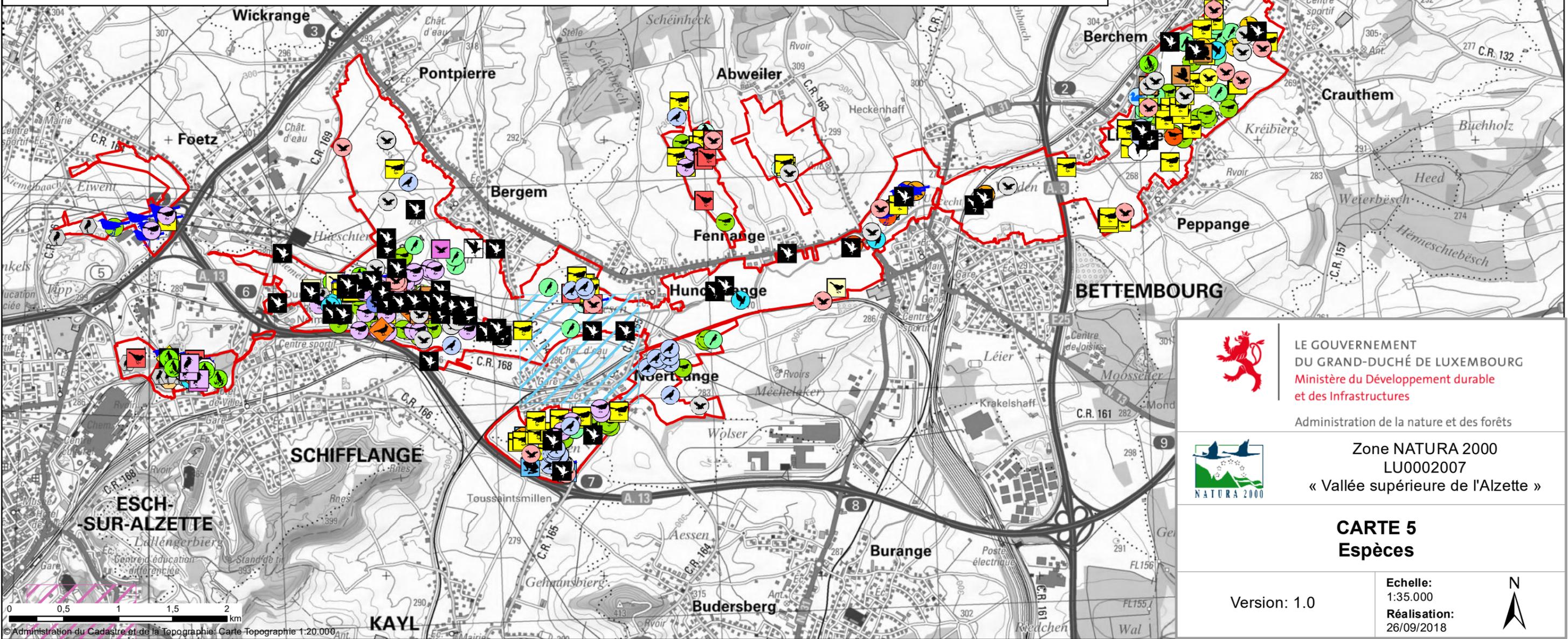
-  Marouette ponctuée
-  Martin pêcheur
-  Milan noir
-  Milan royal
-  Phragmite aquatique
-  Pic cendré
-  Pic mar
-  Pic noir
-  Pie-grièche écorcheur
-  Pluvier doré
-  Râle des genêts

Annexe 4.2

-  Alouette des champs
-  Bergeronnette printanière
-  Bécasse des bois
-  Bécassine des marais
-  Caille des blés
-  Chevalier gambette
-  Fuligule milouin
-  Fuligule morillon
-  Hirondelle des rivages
-  Oie des moissons
-  Phragmite des joncs

-  Pie-grièche grise
-  Pipit farlouse
-  Pouillot siffleur
-  Rougequeue à front blanc
-  Rousserolle effarvate
-  Rousserolle turdoïde
-  Râle d'eau
-  Rémiz penduline
-  Sarcelle d'été
-  Tariet des prés
-  Torcol fourmilier
-  Vanneau huppé

-  Autour des palombes
-  Triton crêté
-  Lézard des murailles
-  Petite grenouille verte
-  Sites de nidification: Faucon pèlerin
-  Sites de nidification: Grand-duc d'Europe





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



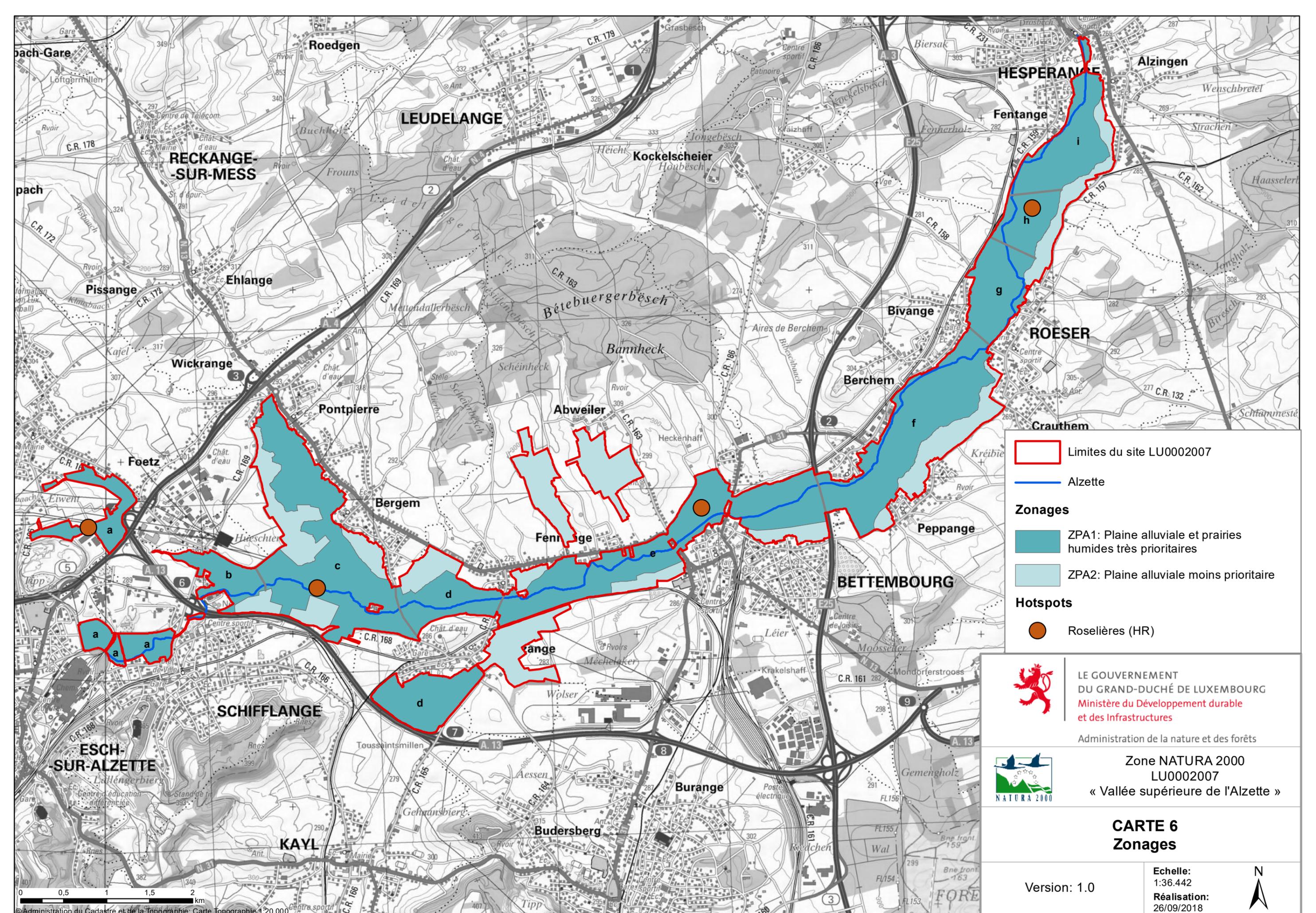
Zone NATURA 2000
LU0002007
« Vallée supérieure de l'Alzette »

**CARTE 5
Espèces**

Version: 1.0

Echelle:
1:35.000
Réalisation:
26/09/2018

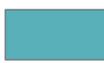


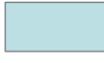


 Limites du site LU0002007

 Alzette

Zonages

 ZPA1: Plaine alluviale et prairies humides très prioritaires

 ZPA2: Plaine alluviale moins prioritaire

Hotspots

 Roselières (HR)

 LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts

 Zone NATURA 2000
LU0002007
« Vallée supérieure de l'Alzette »

**CARTE 6
Zonages**

Version: 1.0

Echelle:
1:36.442
Réalisation:
26/09/2018



Limites du site LU0002007

Cours d'eau

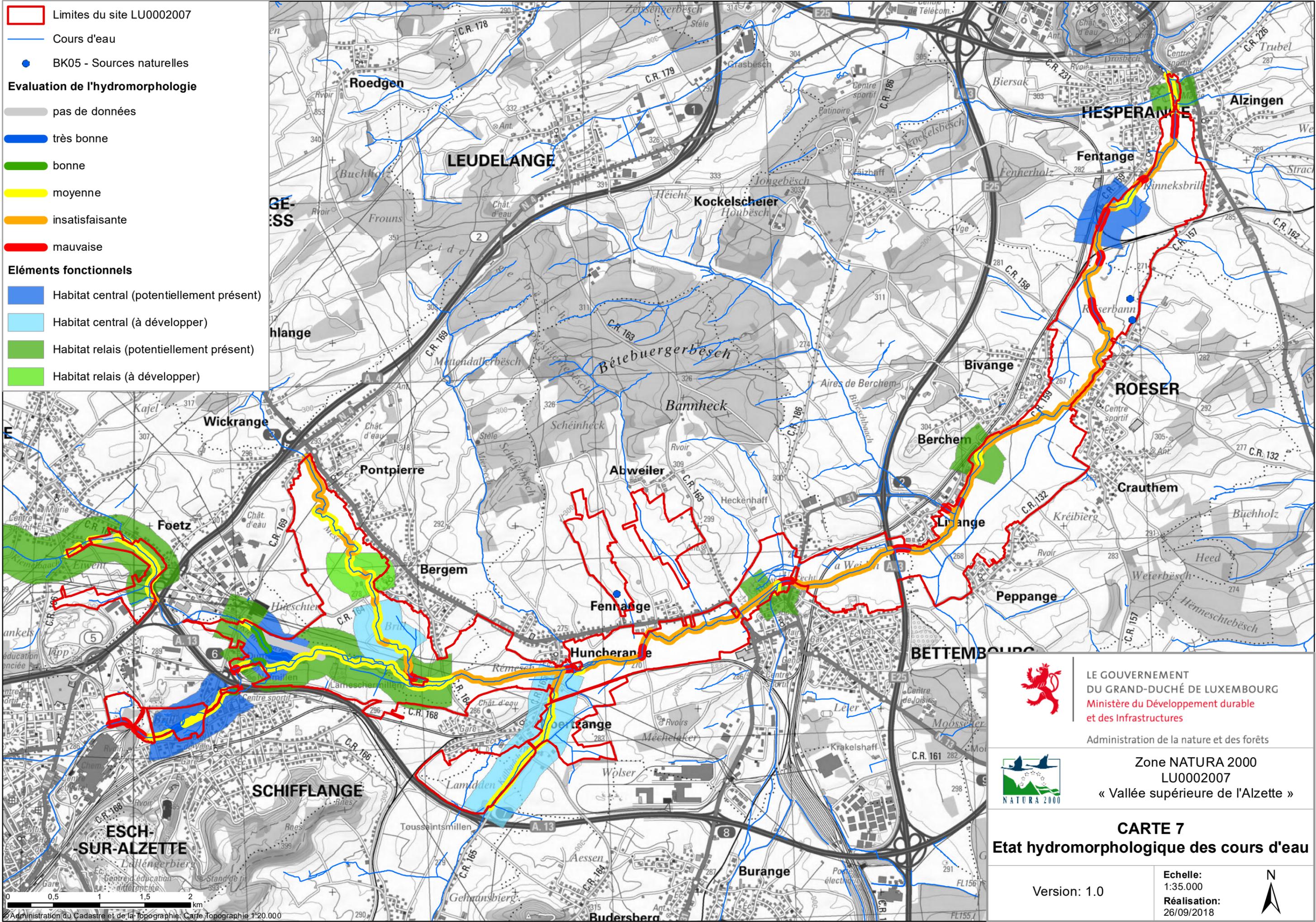
BK05 - Sources naturelles

Evaluation de l'hydromorphologie

- pas de données
- très bonne
- bonne
- moyenne
- insatisfaisante
- mauvaise

Eléments fonctionnels

- Habitat central (potentiellement présent)
- Habitat central (à développer)
- Habitat relais (potentiellement présent)
- Habitat relais (à développer)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



Zone NATURA 2000
LU0002007
« Vallée supérieure de l'Alzette »

CARTE 7
Etat hydromorphologique des cours d'eau

Version: 1.0

Echelle:
1:35.000
Réalisation:
26/09/2018



Objectifs généraux sur le site entier:
Extensification de la plaine alluviale par des programmes d'extensification sur 100% de la surface:

- Prolongation des contrats de biodiversité existants (180 ha)
- Sécurisation des biotopes en milieu ouvert par la mise en œuvre des contrats de biodiversité ou des mesures agro-environnementales (MAE) équivalentes (65 ha)
- Extensification des autres prairies par des mesures d'extensification adaptées (MAE ou biodiversité) (240 ha)

Plaine alluviale très prioritaire (ZPA1)

- Restauration de 40 % des prairies habitats potentiels (96 ha)
- Conversion de 100% des labours en prairies permanentes (34 ha)

Hotspots Roselières:

- Fauchage pluriannuelle de 1/3 de la surface en automne tous les 3 ans (6 ha)
- Débroussaillage

Plaine alluviale prioritaire (ZPA2)

- Restauration de 20 % des prairies habitats potentiels (13 ha)
- Installation de 10% de jachères ou bandes enherbées sur labours dans la plaine alluviale (3 ha)

Limites du site LU0002007
 Labours
 Prairies habitats potentiels
Zonages
 ZPA1
 ZPA2
 Hotspots



LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère du Développement durable
 et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



Zone NATURA 2000
 LU0002007
 « Vallée supérieure de l'Alzette »

CARTE 8
Objectifs opérationnels

Version: 1.0

Echelle:
 1:35.000
 Réalisation:
 08/10/2018

